



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 16 mars 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 22h17.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : D. GUILLEUX/H. PROST-TOURNIER ; G. JOBERT/M. PERRIN ; B. LAPOIRE/P. BENOIT ; F. MANZONI/S. LESCURE ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; D. DUMONT/S. KURT.

Projet de construction d'un réservoir d'eau potable par le SIEHL sur une parcelle communale – Intention de cession de terrain

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL) assure l'alimentation de la commune de Valdahon en eau potable. Il s'avère selon le Syndicat que la capacité du réservoir actuel, destiné à alimenter notamment le futur établissement EHPAD de Valdahon, n'est plus suffisante. La construction par le SIEHL d'un nouveau réservoir pourrait donc s'avérer nécessaire pour desservir de nouveaux projets d'urbanisme à moyen terme, comme l'indique le schéma directeur réalisé par le SIEHL, dont la commune n'a pas eu connaissance.

Dans ce cadre, le SIEHL sollicite l'autorisation de la commune de Valdahon pour construire un nouvel ouvrage de stockage d'eau potable sur une partie de la parcelle communale cadastrée AM 1, d'une surface d'environ 30 ares (*cf plan ci-annexé*).

Pour augmenter la capacité urbaine en eau potable, le Conseil Municipal conseille d'abord les mesures techniques rationnelles et économiques suivantes :

- La mise en service d'un réservoir disponible rue des Tilleuls (capacité environ 300 m3),
- Le raccordement direct entre Feeder et camp militaire (1 km) lequel est tributaire actuellement des réseaux de la ville (surbouclage de 5 km),
- Un suivi-maintenance permanent des sections fuyardes (25% de pertes après pompage),
- Des mesures pertinentes au titre de la sobriété.

Par ailleurs, il aurait été souhaitable que le SIEHL réalise un focus sur la consommation d'eau potable des Valdahonnais, hors zones d'activité économiques, unités atypiques (abattoir, piscine, industries) et camp militaire.

Au nom de l'intérêt général pour la population de l'agglomération, et notamment pour les personnes âgées dépendantes qui ont un réel besoin rapidement de ce équipement EHPAD, le Conseil Municipal demande à lever tout type d'avis défavorable, ce qui permettra la signature du permis de construire de l'EHPAD et le démarrage des travaux de construction.

Si toutes ces actions ne sont pas suffisantes, la commune s'engage à céder le terrain ci-dessus référencé à l'euro symbolique, selon des conditions et modalités restant à définir ultérieurement.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à céder le cas échéant, à l'euro symbolique, ce terrain ci-dessus mentionné au SIEHL selon des conditions et modalités restant à définir ultérieurement, afin de permettre la construction par le SIEHL d'un réservoir d'eau potable sur cette parcelle communale.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Affiché à la Mairie de Valdahon le :
17/03/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

